

**DOCUMENT TECHNIQUE DE MISE EN ŒUVRE (DTMO) APPLICABLE
A LA REALISATION DE FINITION TALOCHEE
EN CHAUX DE ST-ASTIER OU MORTIERS PRETS A L'EMPLOI
SUR UNE SOUS-COUCHE OU UN SUPPORT
ASSURANT PAR LUI-MÊME SON IMPERMEABILISATION**

Rédacteur : Michel CADOT

24 Août 2018

PRODUITS

- CHAUX PURE TRADI 100® NHL 5
- CHAUX PURE BLANCHE LC****® NHL 3,5
- TERECHAUX® NHL 2
- DECORCHAUX® CL 90
- CHAUX COLOREE® HL 2
- TRADIBLANC® HL 5
- BATICHAUX® FL C 5
- TRADECO® HL 3,5
- MORTIERS PRETS A L'EMPLOI

1. FINITION A LA CHAUX

1.1 - Les sables

Les sables utilisables en mortier de CHAUX NATURELLE DE SAINT ASTIER pour la réalisation de la Finition Talochée doivent être conformes à la norme NF EN 13139-Janvier 2003 et répondre à certaines caractéristiques définies ci-dessous :

- Etre lavés et ne pas comporter plus de 5% d'éléments fins inférieurs à 80 micromètres.
- La propreté du sable est de code PA selon la norme XP P18-545.
- Avoir une granulométrie étalée de 0,08mm/1mm ou 0,08mm/2mm.

1.2 - Dosages

En fonction du liant utilisé et du poids du sac, les dosages seront :

1) CHAUX TRADI 100® NHL 5

1 sac de 35 Kg + 14 à 17 seaux de sable lavé 0/1 à 0/2 mm (seau de 10 litres)

2) CHAUX PURE BLANCHE LC****® NHL 3,5

1 sac de 35 Kg + 14 à 17 seaux de sable lavé 0/1 à 0/2 mm (seau de 10 litres)

3) TERECHAUX® NHL 2

1 sac de 25 Kg + 12 à 13 seaux de sable lavé 0/1 à 0/2 mm (seau de 10 litres)

4) DECORCHAUX CL 90

Poudre

1 sac de 20 Kg + 12 à 14 seaux sable lavé 0/1 à 0/2 mm (seau de 10 litres)

Pâte

1 seau de 12 Kg + 3 à 3,5 seaux sable lavé 0/1 à 0/2 mm (seau de 10 litres)

5) CHAUX COLOREE® HL 2

1 sac de 30 Kg pour 7 seaux de sable lavé 0/1 à 0/2 mm (seau de 10 litres)

6) TRADIBLANC® HL 5

1 sac de 35 Kg pour 14 à 16 seaux de sable lavé 0/2 mm (seau de 10 litres)

7) BATICHAUX® FL C 5

1 sac de 35 Kg pour 16 à 18 seaux de sable lavé 0/1 ou 0/2 mm (seau de 10 litres)

8) TRADECO® HL 3,5

1 sac de 25 Kg pour 10 à 11 seaux de sable lavé 0/2 mm (seau de 10 litres)

PS : dans les cas 1) 2) 3) 4) 5) 6) 8), l'addition d'un adjuvant de type hydrofuge peut s'avérer une bonne solution pour diminuer les désordres esthétiques tels que les efflorescences, carbonatation, spectres etc...

1.3 - Mise en œuvre

Sur support lisse et non absorbant, il est nécessaire de mettre en œuvre un gobetis adjuvanté d'une résine d'accrochage ou d'appliquer un micro gobetis.

1.3.1 - Sous-couche :

- 1) La sous-couche devrait être dressée et réglée mais non talochée. La rugosité de la surface peut être obtenue, après mise en œuvre, par un striage de la surface. Elle aura une épaisseur minimum de 15 à 20 mm et sera projetée en une ou plusieurs passes. Elle aura un temps de séchage au moins égal à 7 jours, ce temps d'attente étant rallongé en période hivernale.
- 2) La sous-couche sera humidifiée la veille de l'application et ré-humidifiée le jour de l'application.

1.3.2 - Finition :

- 1) La finition talochée :
 - a) Appliquer une couche de 5 à 6 mm d'épaisseur, réglée et serrée ; talocher à l'avancée sur l'enduit raffermi à l'aide d'une taloche bois, polystyrène ou éponge.
 - b) Possibilité d'appliquer 10 mm et de gratter avant de talocher (cette technique permet de réguler l'épaisseur de la finition entre 5 et 6 mm).
- 2) Finition lissée en une passe sur support assurant son imperméabilisation :
Projeter une couche de l'ordre de 10 mm d'épaisseur. Cette couche sera dressée à la règle et serrée. Elle sera ensuite grattée et talochée à l'éponge en suivant, avant d'être immédiatement lissée à l'aide d'une lisseuse ou d'une truelle sans serrer de façon excessive. Cette épaisseur sera de l'ordre de 5 à 6 mm.
- 3) La finition frisée s'obtient par l'adjonction d'un sable mono-granulaire de taille supérieure à celui ayant été utilisé pour la confection du mortier de finition. Exemple : sable utilisé 0/1 ou 0/2 rajout sable 2/4,4/6 etc...
Après mise en œuvre de l'enduit avec une taloche dure (bois par exemple), frotter de façon semi-circulaire la surface de l'enduit encore frais ; ainsi, les grains roulent dans l'enduit imprimant une frisure.
- 4) Les dosages et les épaisseurs de la finition talochée imposent à celle-ci d'être réalisée en traditionnel à la truelle ou au pot de projection (ceci n'est valable que pour les mortiers préparés sur chantier : liant + sable).

- 5) En cas de forte chaleur et de vent violent, la finition sera humidifiée sans ruissellement le jour de l'application et les jours suivants (3 à 4 jours).
- 6) Une protection de type "bâche" peut être nécessaire pendant quelques jours après l'application.
- 7) En cas de carbonatation de l'enduit taloché (apparition de nuances blanches), un traitement à l'eau acidulée peut, dans certain cas, atténuer le phénomène.

2. FINITION EN MORTIERS PRETS A L'EMPLOI

Pour les finitions talochées en mortier COLORCHAUSABLE®, MONO SAINT-ASTIER®, THERMOCROMEX®, PARIS DECO®, les paragraphes CA1, CA2, CB1, CB2, CB4, CB5, CB6 s'appliquent.

NOTA: Pour la réalisation des sous-couches, se conformer à nos différentes documentations techniques.

3. COMPORTEMENT DES ENDUITS TALOCHES

PREAMBULE: La finition talochée à l'éponge ou talochée lissée ne peut que rarement apporter une teinte uniforme après sa mise en œuvre. En effet, l'action mécanique du talochage fait remonter plus ou moins des fines en surface ; celle-ci s'en trouve donc plus ou moins nuancée.

De plus, cette finition est très sensible au phénomène de micro faïençage dû, lui aussi, à l'accumulation de fines en surface.

D'autre part, dans les jours qui suivent sa réalisation, elle est extrêmement sensible aux phénomènes de carbonatation. Dans le cas où l'uniformité de la couleur serait recherchée, un revêtement complémentaire (badigeon, par exemple) sera mis en œuvre. Cette finition nécessite pour obtenir un meilleur aspect d'être hydrofugée dans la masse.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent document, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées. La violation de ces dispositions impératives soumet le contrevenant et toutes personnes responsables aux poursuites pénales et civiles prévues par la loi.